

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-04-43



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

Date de convocation :
4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CUISINIER Jean-Michel, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VAULOUP Pascal, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
34

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa), Mme LEROY Pascale (pouvoir donné à M. QUELLIER Serge), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), M. SOREL Damien (pouvoir donné à Mme MEYER Martine)

Nombre de votants :
40

VOIX POUR :
40

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

Objet : Détermination du coût de revient d'un élève sur le territoire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne au titre de l'année 2023

ABSTENTIONS :
0

VU la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989,

Monsieur le Président précise au Conseil que s'agissant de la participation aux dépenses de scolarisation d'enfants scolarisés, au sein de notre EPCI et domiciliés hors périmètre, il y a lieu de respecter la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 et précise que la Communauté de Communes des Sources de l'Orne signera avec chaque collectivité concernée une convention afin de s'assurer de l'accord des deux parties concernées en tenant compte des ressources de collectivité, du nombre d'élèves concernés et du coût moyen par élève.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il a été procédé à un calcul qui se détermine comme suit au titre de l'année 2023 :

	Elèves	Forfait annuel sur la base des dépenses de fonctionnement (hors cantine et périscolaire)
	Maternelle (charges liées aux ATSEM)	2 144,26 €
	Elémentaire	447,22 €

Dans le cadre de la participation à l'Institut Marie-Immaculée, le montant est calculé sur la base du coût d'un élève de Sées. Pour 2023, ce coût est le suivant :

Elèves - Sées	Forfait annuel sur la base des dépenses de fonctionnement (hors cantine et périscolaire)
Maternelle (charges liées aux ATSEM)	2 081,76 €
Elémentaire	334,60 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** la proposition telle qu'exposée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à émettre les titres auprès des collectivités concernées après signature de conventions avec chaque collectivité concernée.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ